

14 LE PROGRAMME DE LA DROITE POUR LES DROITS DES FEMMES

La considération que la droite accorde à l'égalité femmes-hommes est à la mesure de la place qu'elle lui accorde dans son programme : AUCUNE.

SURTOUT
NE RIEN
FAIRE

CE QUE VEUT FAIRE LA DROITE

DANS SON PROGRAMME, LA DROITE ENTRETIENT TOUS LES CLICHÉS.



►► LES DROITS DES FEMMES
NE MÉRITENT PAS UNE POLITIQUE ACTIVE

RIEN N'EST PRÉVU

- pour faciliter l'accès des femmes à leurs droits et au premier d'entre eux: disposer librement de son corps.
- pour faire disparaître les inégalités salariales et professionnelles, ou pour faire progresser le nombre de femmes occupant des postes à responsabilité.
- pour réduire les discriminations de genre qui commencent dès l'école, pour lutter contre la violence faite aux femmes... un vide synonyme de renoncements.



►► LA PARITÉ EST JETÉE
AUX OUBLIETTES

En prévoyant de revenir au conseiller départemental, la droite prévoit d'abroger la loi de 2013 qui a introduit la parité totale aux élections départementales, grâce au scrutin binominal.

POUR VOUS, CE SERAIT



►► + DE PRÉCARITÉ

- 31 % des femmes sont employées à temps partiel, contre 7,8 % des hommes.

MAIS

LA DROITE



PRÉFÈRE DÉMANTELER
LE CODE DU TRAVAIL

► ce qui fragilisera encore plus les femmes

- Un tiers des familles monoparentales, composées essentiellement de femmes avec enfants, vivent sous le seuil de pauvreté.

MAIS

LA DROITE



PRÉVOIT DE DURCIR
LES CONDITIONS D'ACCÈS
AUX MINIMAS SOCIAUX



►► + D'INÉGALITÉS

- La parité de la représentation politique régresserait fortement puisqu'en abrogeant la loi de 2013, l'on passerait de 50 % de femmes élues dans les Conseils départementaux à 13 % (le niveau d'avant la loi en 2012).

DE 50 % À 13 % 

- À poste équivalent, les femmes gagnent 10 % de moins que les hommes.

MAIS

LA DROITE



NE PRÉVOIT RIEN
POUR DIMINUER

CES ÉCARTS DE SALAIRE

ILS L'ONT DÉJÀ TENTÉ



▶▶ LE RECUIL DES DROITS DES FEMMES

- ▶ **Le taux de femmes parmi les cadres, 39%, a stagné entre 2009 et 2012**, ce qui n'était jamais arrivé depuis 1982.
- ▶ **La réforme de l'hôpital public**, en provoquant la fermeture de dizaines de centres IVG, **a réduit l'accès de nombreuses femmes à leurs droits.**
- ▶ **Les associations** qui accompagnent les femmes victimes de violence **ont subi de nombreuses coupes budgétaires.**



▶▶ PRÉFÉRER L'AMENDE À LA PARITÉ

**129 FEMMES
SUR 502
CANDIDATS**

AUX LÉGISLATIVES DE 2012

- ▶ **La parité à l'Assemblée nationale est le cadet des soucis de la droite.** Seule l'augmentation de l'amende à l'encontre du parti semble faire infléchir les choix d'investiture pour 2017.



▶▶ DANS LES DÉPARTEMENTS ET LES RÉGIONS

- ▶ **EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES**, la droite a **supprimé le pass contraception** dans les établissements scolaires en 2016.
- ▶ **EN ÎLE-DE-FRANCE**, le budget du Centre Hubertine Auclert a **baissé de 30%**. Il accueille pourtant l'observatoire régional des violences faites aux femmes et assure un travail essentiel de connaissance et d'expertise sur les inégalités.
- ▶ **DANS LA SOMME**, le conseil départemental **prévoit de diviser par deux le financement du planning familial.**



CE QUE NOUS AVONS FAIT



▶▶ LA LOI POUR L'ÉGALITÉ RÉELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

ne ferme les yeux sur aucune des difficultés auxquelles les femmes sont confrontées et y apportent des solutions :

- ▶ **Instauration d'une garantie contre les impayés de pensions alimentaires**, accessibles aux 100 000 familles monoparentales, d'un montant minimum de 104,75 euros par enfant et par mois.
- ▶ **Lutte contre les violences faites aux femmes** : renforcement des infractions relatives au harcèlement, priorité à l'éviction du conjoint violent du domicile.
- ▶ **Obligation de parité dans les fédérations sportives et dans les établissements publics.**
- ▶ Les médias jouant un rôle prépondérant dans les représentations, les pouvoirs de contrôle du CSA ont été renforcés pour **lutter contre les stéréotypes** qui peuvent y paraître.



▶▶ LA PARITÉ EFFECTIVE

- ▶ **La loi du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux, des conseillers communautaires a permis d'instaurer une parité effective** dans les exécutifs locaux et dans toutes les assemblées départementales. Les résultats sont là, 50% de femmes dans les conseils départementaux en 2015 contre 13% auparavant dans les conseils généraux.
- ▶ **L'engagement du président François Hollande de former un gouvernement strictement paritaire a été respecté** sur la continuité du quinquennat.



▶▶ L'ÉGALITÉ SALARIALE ET PROFESSIONNELLE

- ▶ **Les entreprises condamnées pour discriminations ou refusant de mettre en oeuvre les obligations en matière d'égalité professionnelle** sont interdites d'accès à la commande publique.
- ▶ **Création d'un observatoire des rémunérations.** Les entreprises de plus de 50 salariés ont désormais l'obligation de déposer un plan d'action en matière d'égalité salariale sous peine de pénalité financière.
- ▶ **La réforme du congé parental**, étendu à une année contre six mois auparavant pour le 1^{er} enfant, est désormais à partager au sein du couple.
L'OBJECTIF : rééquilibrer la répartition des responsabilités parentales au sein du couple. Une réforme accompagnée d'un soutien actif de développement des services d'accueil : **275 000 solutions supplémentaires dont 100 000 places de crèches.**